

ou celles des Membres dont ce Corps respectable est composé, Sa Maj. Impériale, ne fut pas plutôt informée de l'invasion violente du Roi de Prusse dans l'Electorat de Saxe, qu'il a satisfait à ce qui est requis en pareil cas, par l'expédition des Rescrits & des Mandemens qui émanent de son autorité suprême. Ces sortes d'Actes, dont chacun se rapporte à la circonstance qui les réquiert sont ou *déhortatoires*, ou *inhibitoires*, ou *excitatoires*, ou *monitoires*, ou *excommuniatoires*.

Par un Décret, qui est un Rescrit déhortatoire adressé au Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, l'Empereur somme ce Prince de retirer immédiatement ses troupes de l'Electorat de Saxe, & de faire cesser la lésion causée par là à ce Pays. Voici comment ce Monarque s'y exprime.

*Rescrit de
l'Empereur
au Roi de
Prusse.*

NOUS FRANÇOIS, par la grace de Dieu, Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi de Germanie, &c. Il n'est pas seulement connu à tout l'Empire; mais nous avons même été informés par des Lettres de Sa Majesté le Roi de Pologne & Electeur de Saxe, que V^{otre} Majesté Electeur de Brandebourg a fait une invasion violente avec environ 60000 hommes dans les Etats de Saxe; que vous vous êtes emparé de la plus grande partie de cet Electorat, y avez exercé les violences les plus dures; de sorte que dès le commencement de l'entrée des troupes dans ce Pays on a exigé des portions & rations dans une quantité beaucoup au-dessus des forces des habitans; qu'on'a enlevé les hommes, chevaux & bêtes à cornes; que vous vous êtes rendu maître de la Ville de *Leipsich* & d'autres; que les Caisses du Souverain ont été vuidées; qu'il a été défendu à tous Receveurs, Sénateurs, Négocians & autres Sujets, sous peine de mort, de ne plus rien payer à l'Electeur de Saxe; mais de remettre toutes les rentes, impôts, tailles & autres revenus à V. M.; que toutes ces exactions ennemies ont continué-